

## Transfert des agents de la Ville de Besançon au titre de la compétence développement économique

**Rapporteur : M. Le Président**

AVIS			
Commission n°1		Bureau	
séance du 05/11/02	favorable	séance du 08/11/02	favorable

En juin et en septembre 2002, le conseil communautaire a acté le transfert de la compétence économie de la Ville de Besançon de 4 agents pour un montant de masse salariale de 144 135 €, auquel s'ajoute un montant de 60 000 € acté par le conseil du 21 décembre 2001, qui correspond au cumul du temps de travail d'agents de différents services municipaux participant ponctuellement aux activités de la direction de l'économie. S'y ajoutent 6.000 € par agent correspondant aux frais de fonctionnement de ces derniers, soit 24.000 €

Les principaux axes de la structuration de la direction de l'économie reposent sur :

- ↳ La promotion économique
- ↳ La prospection économique
- ↳ Un pôle foncier et l'immobilier divisé en deux secteurs ; l'aménagement et le foncier

A l'équipe actuelle vont s'ajouter :

- ↳ 2 agents de la Ville, actuellement mis à disposition à la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon en charge de la prospection économique et de l'offre foncière et immobilière.
- ↳ 3 créations de postes en charge de la promotion économique, de la prospection économique et de l'aménagement des zones d'activités

L'Attribution de Compensation de Taxe Professionnelle de la Ville de Besançon tient compte actuellement d'un transfert en matière économique de 62 490,68 € dont 60.000 € au titre du transfert de personnel et s'élève annuellement à 20 580 620 €.

En défalquant les éléments ci-dessus validés, et l'Attribution de Compensation de Taxe Professionnelle est réduite à 20 412 485 €.

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'actualisation de l'Attribution de Compensation de la Taxe Professionnelle de la Ville de Besançon au regard des éléments de transfert en économie validés qui sera ainsi proposée à la Commission d'Evaluation des Charges.**

Pour extrait conforme,

Le Président